



AVIS DE COURSE (rectificatif) ROUTE DU SEL 2020

SOCIETE DES REGATES DE LA TURBALLE

03 et 04 Octobre 2020

La Turballe / Port-Haliguen / La Turballe



1. CONCURRENTS

Sont admis à participer à l'épreuve :

- les bateaux monocoques possédant une carte d'identité Handicap National en cours de validité, dont le groupe HN net est supérieur ou égal à 4,5, dont tout l'équipage d'au moins 3 personnes, est licencié auprès de la Fédération Française de Voile,
- les bateaux de la classe mini 6.50 en solitaire ou duo

Les propriétaires ont souscrit une assurance responsabilité civile couvrant les dommages causés aux tiers. La remise d'une copie de la Carte d'identité du bateau engagé, à jour, signée du Skipper, est obligatoire. Cette remise vaut engagement du concurrent sur la conformité de son bateau au groupe HN indiqué.

2. REGLES APPLICABLES

La course est régie par les Règles de Course à la Voile (ISAF 2017-2020), les prescriptions de la Fédération Française de Voile, les règles de la course-croisière au handicap, le présent avis de course, les instructions de course et annexe parcours.

Publicité : l'épreuve est inscrite en catégorie C

3. INSCRIPTIONS

**Adhérents/licenciés SRT : 10 €, non-adhérent SRT : 15 €
Supplément de 5 € par personne après le 30 septembre**

Tous les documents sont téléchargeables sur le site : www.srt.asso.fr

LES INSCRIPTIONS SERONT ENREGISTREES :

- PAR COURRIER : **SRT -Route du Sel 2020 - Port de Plaisance 44420 LA TURBALLE** avant le 30 Septembre 2020. Passé cette date, les inscriptions seront majorées de 5€
- Confirmation des inscriptions le vendredi 02 Octobre de 17h à 19h au local SRT, port de la Turballe.

ATTENTION : il ne sera plus possible de s'inscrire ensuite

Le dossier devra comprendre :

- 1-photocopie de la carte HN du navire valide
- 2-liste d'équipage complète suivant formulaire (numéros de licence 2020 + certificats médicaux)
- 3-attestation d'assurance du navire engagé
- 4-montant de l'engagement par chèque à l'ordre de SRT

4. PROGRAMME

- Briefing et émargement au local SRT : **8H30 le samedi 03 Octobre**
- Début de procédure : **10H00**
- Fermeture de ligne : **18H30.**
- Parcours côtier ou tactique suivant instructions au briefing, en direction de Port-Haliguen
- Pour le dimanche 04 Octobre suivant les instructions.

5. SYSTEME DE CLASSEMENT

Les bateaux sont classés selon la méthode du temps sur distance avec coefficient CVL. A chaque course, chaque bateau recevra les points dans son groupe de classement. Il y aura 3 groupes de classement :

1. HN net inférieur ou égal à 17
2. HN net supérieur à 17
3. MINI 6.50

6. ENGAGEMENT

L'engagement à la ROUTE DU SEL implique l'acceptation sans réserve du présent avis de course et de toutes les règles qui y sont énoncées, notamment la règle 4 de l'ISAF : **“La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité”**.